

Le 11 juillet 2017

M. Nicolas Ste-Marie

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

180, boulevard D'Anjou, bureau 200

Châteauguay (Québec) J6K 1C4

Téléphone : 450 698-3400, poste 229

nicolas.ste-marie@transports.gouv.qc.ca

Objet : Suivi de l'aménagement paysager en bordure du pont Monseigneur-Langlois
Compte-rendu de la visite du 5 juillet 2017
N/Réf. : P-0010387-0-25-001-01

Monsieur,

Vous trouverez ci-bas un bref compte-rendu de la visite de terrain du 5 juillet 2017 au site de l'aménagement paysager en bordure du pont Monseigneur-Langlois à Salaberry-de-Valleyfield.

MISE EN CONTEXTE

Des travaux d'aménagement paysager ont été réalisés en bordure du pont Monseigneur-Langlois. Le secteur des travaux couvre plus précisément le tronçon de la route 201 entre le chemin du Bord-de-l'Eau à Salaberry-de-Valleyfield et le chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac. Il inclut les îles d'Aloigny et Liénard dans le fleuve Saint-Laurent. L'entrepreneur responsable des travaux (Fax-Érosion) arrive à sa dernière année de garantie, soit deux ans. Un premier rapport de suivi des aménagements a été produit par Groupe SMi en 2016. À la suite des conclusions de ce rapport, l'entrepreneur devait effectuer certains correctifs, lesquels auraient été faits dans une certaine mesure.

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a mandaté Englobe Corp. pour valider que les correctifs ont été faits de manière acceptable et ainsi conclure les travaux relatifs au mandat dans son ensemble.

MÉTHODOLOGIE

Une visite du site a eu lieu le 5 juillet 2017 avec M. Jules St-Laurent de Fax-Érosion. La zone d'aménagement a été parcourue en entier, à l'exception de la portion nord du secteur 1 qui a été récemment enrochée en raison des crues du printemps 2017. Des observations pertinentes en lien avec le succès des aménagements et plusieurs photographies ont été prises pour chacun des trois secteurs aménagés.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Dans l'ensemble, les talus sont stables partout. Il est toutefois important de souligner la présence d'une importante érosion sur l'île d'Aloigny, à son extrémité est, du côté nord de la route 201 (photo 1). Le sapement du talus à cet endroit n'est nullement en lien avec les aménagements paysagers, mais est plutôt le résultat des débits importants causés par les crues du printemps. Seules deux autres érosions mineures ont été notées (photos 2 et 3). Il s'agit d'érosions perpendiculaires à la pente de 30 cm de largeur ou moins partant de l'accotement. Elles deviennent de moins en moins apparentes au sein de la végétation aménagée.

Les talus de la zone d'étude reposent en majeure partie sur du substrat grossier. Malgré tout, la reprise herbacée est jugée excellente. On peut dire que pratiquement aucune zone à nu n'a été observée.

Pour ce qui est des plantations (arbres et arbustes), les mortalités observées ou les individus mal en point ne représentent visiblement pas plus de 5 à 10 % de ce qui a été planté. Les aubépines ont particulièrement eu plus de difficultés à s'implanter. Quelques rares frênes rouges, vinaigriers, noyers cendrés, cerisiers et tilleuls ont aussi été notés comme étant affectés. Une des causes identifiées concernant les mortalités est le fait que certaines plantations ont été faites trop bas dans le talus, soit à la limite ou dans le littoral du fleuve Saint-Laurent. Les crues importantes de cette année sont toutefois un facteur imprévu à considérer.

Tel que prévu, l'entrepreneur a coupé les branches mortes de certains individus ou remplacé certains autres. D'autre part, certains individus partiellement défeuillés ont été laissés en place puisqu'une nouvelle repousse était visible dans le bas des troncs. L'entrepreneur aurait replanté quelque 285 nouveaux arbustes au cours du printemps 2017. Les nouvelles plantations étaient facilement visibles sur le terrain.

Concernant la prolifération du panais sauvage, elle n'est pas considérée comme problématique. L'espèce n'est pas tellement abondante, du moins pas plus que dans les talus routiers ailleurs. La concentration la plus importante se situe au niveau de l'île Liénard (une centaine d'individus). L'entrepreneur n'a rien entrepris concernant le panais sauvage même s'il était avancé qu'une tonte aurait pu être faite en juin 2017 (lettre de FAX-Érosion datant du 24 octobre 2016).



Photo 1. Érosion majeure à l'extrémité est de l'île d'Aloigny (secteur 2)



Photo 2. Érosion mineure sur l'île d'Aloigny (secteur 2)

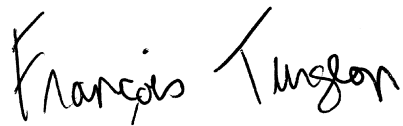


Photo 3. Érosion mineure sur l'Île Liénard (secteur 3)

CONCLUSION

Tel que souligné par M. St-Laurent, les travaux d'aménagement paysagers se sont heurtés à quelques contraintes qui n'auraient pas été totalement prévues au devis (présence de couleuvres et aménagements d'hibernacles, pose d'une caméra sur mât). Malgré tout, l'aménagement dans son ensemble est bien réussi. La reprise herbacée est complète et les espèces ligneuses plantées qui sont mal en point sont peu nombreuses, ce qui semble esthétiquement acceptable. De plus, il n'y a pas de zones à nu ou d'érosions majeures dans les talus à part le talus identifié à la photo 1, qui n'est pas du ressort de Fax-Érosion.

Tel que prévu au mandat, un rapport plus complet, illustrant notamment de nombreuses photographies, sera livré au cours de l'automne 2017.



François Turgeon, tech.

FT/JFB